

Ad II et III. Provisum in primo.

Eadem seria ac die ; facta autem a R. P. D. Adsessore S. Officii de iisdem relatione SSmo D. N. divina Providentia Leoni XIII idem SSmus D. N. Emmroum P. P. resolutionem approbavit.

D'après le réponse du Saint Office du 21 janvier 1876 et du 12 mars 1831, la dispense proprement dite de la religion mixte n'est nécessaire que si le consentement doit être renouvelé ; pour les autres cas, le duré doit s'adresser à l'ordinaire et se conformer aux instructions qu'il en recevra ; quand donc il n'y a pas de dispense à fulminer (comme dans ce dernier cas), il faut néanmoins absoudre des censures encourues.

---

## CHRONIQUE

---

### NOMINATION.

Par décision de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. J. Cabana, vicaire à St-Cuthbert.

M. H. Colin, vicaire à St-Félix de Valois.

M. J. Lavallée, vicaire à St-Lin.

\*\*\*

Vendredi 23, à 3 heures, les cloches de toutes les églises de la ville annonceront l'ouverture de la visite pastorale.

\*\*\*

On annonce la conversion de Miss Charlotte O'Brien, la fille du chef fameux de la *Jeune Irlande* et celle de la fille du docteur Temple, l'évêque de Londres, que ses procès avec les orthodoxes à propos du retable de Londres ont rendu célèbre.

\*\*\*